

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 28 juin 2016 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, DUFOUR Joëlle, ROUSSINE Evelyne, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, LE VACON Maurice, PACAUT Christian, POULET Robert, JEANNIARD Pascal, CAMPOS Laurent, THOMAS Ludovic.

Procurations : JARDON Stéphane à FLEURY Jean-Pierre, HERCHUEL Christophe à BARISSET André

Secrétaire de séance : Joëlle DUFOUR

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 26 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

I) Accessibilité.

Le Conseil Municipal valide les derniers plans d'aménagement de la salle des fêtes, la salle du périscolaire sera indépendante de la salle des fêtes, l'accès se fera par un escalier sécurisé abrité par une extension et équipé d'une plate-forme électrique pour les personnes à mobilité réduite. Cette salle comprendra un espace restauration, des sanitaires, un bureau et un espace jeux. Les repas seront livrés directement à l'étage.

En ce qui concerne la salle des fêtes, l'extension de 83 m² en rez-de-chaussée sur le devant de la salle des fêtes, sera réalisée dans le même style architectural afin de préserver une homogénéité du bâtiment. Cette salle sera donc composée de deux parties pouvant être isolées l'une de l'autre et permettant ainsi de disposer d'une salle des mariages beaucoup plus fonctionnelle que celle située à l'étage de la Mairie, et surtout, répondant aux normes d'accessibilités.

II) Travaux de voirie 2017 :

Le dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie 2017 devant parvenir au Conseil Départemental avant le 30 septembre prochain, le Conseil Municipal a procédé à l'étude des devis reçus suite à l'appel d'offre publié par la commune.

Les rues concernées sont : Chemin des Bas et une partie de la rue de l'Homme Bret, rue du Cornot et petite rue de Jossigny.

Chacune des 5 entreprises ayant répondu a fourni deux devis, l'un pour la réfection de ces rues en enrobé, l'autre en bi-couches. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait le choix d'un enrobé et procédera au choix de l'entreprise lors de sa prochaine séance.

III) Rapports des commissions :

Forêt :

- ✓ Les travaux d'installation d'une nouvelle conduite de gaz, réalisés par la société GRTGAZ, qui doit passer en forêt communale impose le défrichage d'une bande de 8 à 10 mètres de large pour le passage de la future canalisation (4 hectares sont impactés). Afin de compenser la perte occasionnée à la commune, la société GRTGAZ propose une indemnisation d'un montant de 74 568,59 € (470 m³ de grumes et 350 m³ de houppiers), soit 528 stères concernés, sachant que lors du défrichage, ils seront façonnés et restitués à la commune qui pourra en disposer pour la chaufferie, ce qui représente une économie de 9 517 € correspondant aux frais de façonnage que la commune aurait dû déboursier.
- ✓ Une enquête publique diligentée par la société GRTGAZ est en cours, un registre est à la disposition du public en mairie, le commissaire enquêteur fera une permanence le mercredi 13 juillet de 9 heures à 12 heures.
- ✓ Lors de la vente du mois de juin organisée par l'ONF les parcelles 16A et 16B ont rapporté 46 387 €.

Voirie :

- ✓ Les travaux de voirie 2016 sur la route du château d'eau vont bientôt débuter, le Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la commune une subvention d'un montant de 15 772.26 € sur une dépense de 52 574.20 € HT.
- ✓ Les travaux de broyage des accotements situés aux extrémités de la route de Beaune n'étant plus pris en charge par le Conseil Départemental, ils ont été réalisés aux frais de la commune par l'entreprise POIFFAUT.

Bâtiments :

- ✓ Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BOUGEROLLE d'un montant de 2 175 € HT pour l'installation d'une porte de secours dans la classe des CP (demande la commission de sécurité et d'accessibilité), donnant sur la rue de l'église et la pose d'une grille de sécurité pour la fenêtre du bureau des professeurs.

Ecole :

- ✓ 105 élèves sont inscrits dans notre école pour la rentrée 2016/2017, 45 d'entre eux participeront aux NAP encadrés par les ATSEM, Mesdames Valérie GAUDIN, Evelyne GUILLEMIN et par Madame Sylvie LUCOTTE les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 heures 15 à 17 heures, la commune a investi dans de nouveaux jeux et fournitures diverses à leur destination pour une somme de 350 €.
- ✓ Après l'annonce du départ de Madame PAPASODARO, Directrice de l'école, la municipalité a souhaité la remercier pour son investissement et profité de la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM2 pour lui offrir un cadeau de départ.

III) Affaires et questions diverses :

SICECO :

- ✓ Le Conseil Municipal valide le projet d'extension du périmètre du SICECO aux 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon.
- ✓ Le Conseil Municipal valide le devis du SICECO d'un montant de 8 344 €, dont 3 560 € restant à la charge de la commune pour la rénovation des horloges astronomiques permettant une gestion plus économique de l'éclairage public.

Défibrillateur :

Suite au vol de notre défibrillateur, la commune a investi dans un nouvel appareil, mais afin de prévenir tout vol ou dégradation quelconque sur ce dernier, l'armoire est maintenant équipée d'un dispositif de surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Informations diverses

Depuis le 24 juin à Labergement-Lès-Seurre, 39 route de Pouilly, le restaurant afro-cubain, bar à tapas le **HAVANA KAFEE** a ouvert ses portes et vous y accueille (informations et réservations au 06.99.58.20.50)

Réglementation des drones : suite à divers plaintes, il est rappelé qu'il est interdit de faire voler un drone « **au-dessus de l'espace public en agglomération** », c'est-à-dire à peu près partout en dehors de son jardin, et sauf dans des zones d'aéromodélisme définies par le préfet.

Cérémonie du 14 juillet à 11 heures 30, place Pierre Vaux, suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

Congés annuels

L'agence postale sera fermée du 14 au 16 juillet et du 8 au 27 août

Le secrétariat de mairie sera fermé du 14 au 31 juillet